



Congé a la suite d'un conge parental

Par **rosy34070**, le **21/01/2008** à **17:29**

Eté 2003 je prends mes CP autorisé 3 semaines, peu après je tombe en arrêt maladie puis en conge pathologique et conge maternité, sachant qu'il me restait 11 jours de CP à prendre et les congés acquis de mai 2003 à avril 2004 (27.5j de CP cumulés). Je prend un conge parental de 3 ans, lors de mon retour on m'affirme que j'ai perdu tout mes CP. Sachant que l'on m'a dit texto avant de reprendre qu'ils me mettraient la pression pour que je craque ou on fait un protocole avec 2500€, après 13 ans d'ancienneté j'ai refusé et voilà. Je me sens amoindri car j'ai gardé mon salaire mais j'ai un chef au dessus de moi sachant que j'étais chef de caisse du même magasin 4000m² et quand je reviens il est de 8000m². aucune augmentation de salaire depuis 2000. Qu'en pensez-vous!